



JORF n°252 du 30 octobre 2007 page 17830  
texte n° 24

#### ARRETE

### **Arrêté du 2 octobre 2007 modifiant l'arrêté du 16 décembre 2004 modifié portant sur la liste des diplômes, titres à finalité professionnelle et certificats de qualification ouvrant droit à l'enseignement, l'animation ou l'encadrement d'une activité physique ou sportive ou à l'entraînement de ses pratiquants, conformément à l'article L. 212-1 du code du sport**

NOR: SJSF0768543A

La ministre de la santé, de la jeunesse et des sports,  
Vu le code du sport, notamment ses articles L. 212-1, L. 212-2, L. 322-2, R. 212-1 et suivants ;  
Vu l'arrêté du 16 décembre 2004 portant prorogation de l'habilitation des diplômes inscrits à l'annexe de l'arrêté du 4 mai 1995 modifié ;  
Vu l'arrêté du 16 décembre 2004 modifié portant sur la liste des diplômes, titres à finalité professionnelle et certificats de qualification ouvrant droit à l'enseignement, l'animation ou l'encadrement d'une activité physique ou sportive ou à l'entraînement de ses pratiquants, conformément à l'article L. 212-1 du code du sport ;  
Sur proposition du directeur de la vie associative, de l'emploi et des formations,  
Arrête :

#### **Article 1**

L'annexe de l'arrêté du 16 décembre 2004 susvisé portant sur la liste des diplômes, titres à finalité professionnelle et certificats de qualification ouvrant droit à l'enseignement, l'animation ou l'encadrement d'une activité physique ou sportive ou à l'entraînement de ses pratiquants, conformément à l'article L. 212-1 du code du sport, est modifiée conformément aux dispositions des articles 2 à 4 du présent arrêté.

#### **Article 2**

A la fin du tableau C « Diplômes délivrés par le ministère chargé des sports », sont ajoutés les diplômes suivants ainsi rédigés :

Vous pouvez consulter le tableau dans le JO  
n° 252 du 30/10/2007 texte numéro 24

#### **Article 3.**

Après le tableau E, il est ajouté un tableau F ainsi rédigé :

« F. - Diplômes délivrés par le ministère chargé de la santé

Vous pouvez consulter le tableau dans le JO  
n° 252 du 30/10/2007 texte numéro 24

#### **Article 4.**

L'arrêté du 4 mai 1995 modifié fixant la liste des diplômes ouvrant droit à l'enseignement, l'encadrement et l'animation des activités physiques et sportives conformément à l'article 43 de la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 modifiée relative à l'organisation et à la promotion de ces activités est abrogé.

#### **Article 5.**

Le directeur de la vie associative, de l'emploi et des formations est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 2 octobre 2007.

Pour la ministre et par délégation :

La sous-directrice

de l'emploi et des formations,

A. Beunardeau